

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL N° 06 DU 9 SEPTEMBRE 2019

Présents : Cesa Jean, Nicaise Michel, Veyrat Martine, Cornillon Joël, Farge Danielle, Gibot Hervé, Margirier Agnès, Rolland Chantal, Ferere Jean-Michel, Carruel Christelle, Noir Sylvain,

Etaient excusés : Cessio Daniel pouvoir à Cornillon Joël, Jaccard Thierry

Secrétaire de séance : Lefaure Corinne

Date de la convocation : Le 3 septembre 2019

Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2019

DELIBERATIONS

Objet : Clôture de la régie de recettes Location de la Plateforme Les Bruyères

Il est décidé la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- locations de la plateforme des Bruyères comprenant des jetons pour l'éclairage,
- vente des jetons pour l'éclairage de la plateforme des Bruyères aux sociétés locales qui n'acquittent pas de droit de location,
- vente de jetons pour l'éclairage de la salle de la tuilerie.

L'encaisse de 304.90 € (2 000.00 francs) prévue pour la gestion de la régie est supprimée.

⇒ Accord à l'unanimité

Objet : Approbation de la mise à jour des statuts du SDED

Lecture du courrier de M le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 16 août 2019, notifiant la délibération du Comité Syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

⇒ Accord à l'unanimité

OBJET : CHOIX DU MOE, MISE EN SEPARATIF

La commune de Beausemblant a réalisé un diagnostic des réseaux d'assainissement. Suite à une campagne de mesures, le bureau d'études en charge du diagnostic a établi un programme de travaux d'environ 610 000 € ht sur 10 ans. Les travaux portent essentiellement sur des mises en séparatif. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Il est précisé que la compétence complète des réseaux d'assainissement sera transférée à la Communauté de Communes porte de DrômArdèche au 1^{er} janvier 2020.

Compte tenu de l'avancement de ce projet il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 9 septembre 2019,

OFFRE	NOTE PONDEREE					Classement final
	Valeur technique /60	Classement technique	Prix /40	Classement Prix	Note totale /100	
SUEZ	42.00	4	36.52	2	78.52	2
SEDIC	51.00	1	24.71	6	75.71	5
ETEC	18.00	6	27.47	4	45.47	6
MARC MERLIN	42.00	4	35.35	3	77.35	3
BEAUR	51.00	1	26.31	5	77.31	4
REALITES ENVIRONNEMENTS	51.00	1	40.00	1	91.00	1

Autorisation au maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif des réseaux avec le bureau d'études Réalités Environnements, pour un montant du forfait provisoire de rémunération s'élevant à 20 328 € ht et se décomposant comme suit :

ELEMENTS	REMUNERATION
AVP	4 600.00 €
PRO	2 900.00 €
ACT	1 800.00 €
VISA	700.00 €
DET	7 700.00 €
OPC	1 800.00 €
AOR	828.00 €
TOTAL HT	20 328.00 €
TVA 20%	4 065.60 €
TOTAL HT	24 393.60 €

⇒ Accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Bancel : problème de vitesse excessive
- Boresse : problème de vitesse excessive. Rencontre avec les riverains.
- Demande d'une commission voirie : problématique de la vitesse, inventaire des panneaux, reprise des marquages au sol, ...
- Signalement de stationnements gênants sur la chaussée
- Aménagement du terre-plein à de l'intersection route Barthélemy de Laffemas/route de Laquat
- Extension de l'entreprise d'Alphaform. Inquiétude des riverains.
- Sécurisation du chemin piétonnier entre Boresse et le centre bourg

Levée de séance : 20h30